

Arrêté N° OSUNA\_260519-04\_elec  
portant proclamation des résultats  
pour les élections au Conseil de l'OSUNA

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1<sup>er</sup> octobre 2021  
portant création de Nantes Université et approbation  
de ses statuts ;

VU la délibération n° 20211216-02 du 16 décembre  
2021 portant élection de Carine BERNAULT en tant que  
présidente de Nantes Université ;

VU la délibération n°CA\_230127-02 du 27 janvier  
2023 portant approbation du règlement intérieur  
d'application des statuts de Nantes Université ;

VU la délibération n°CA\_260313-03 du 13 mars  
2026 portant approbation des statuts de l'Osuna ;

VU la délégation de signature reçue par Julia  
OLLIVEAU, directrice de la cellule des affaires  
institutionnelles, en date du 20/11/2025 (arrêté DAJ-  
2025.11.13.01) ;

VU les arrêtés N° Osuna\_260519-01\_elec en date  
du 09/04/2026 et N° Osuna\_260519-02-elec en date du  
06/05/2026 portant respectivement organisation des  
élections et recevabilité des listes ;

VU les procès-verbaux de dépouillement des  
scrutins du 19/05/2026 ;

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE

ARRETE

**ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE**

Le présent arrêté a pour objet de proclamer les résultats de l'élection au Conseil de l'Osuna

**ARTICLE N°2 : PROCLAMATION DES RESULTATS**

Selon procès-verbal annexé, sont proclamés élus :

SCRUTIN N° 1 – CONSEIL DE L'OSUNA – COLLEGE A

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires

Nom de la liste :	CO-Liste unique-Collège A
Nombre de sièges obtenus :	5 titulaires
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	LEPAROUX Donatienne (titulaire) MOREL Laurent (titulaire) POIRIER Laurence (titulaire) TOBIE Gabriel (titulaire) BALTZER Agnès (titulaire)

## SCRUTIN N° 2 – CONSEIL DE L'OSUNA – COLLEGE B

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires

Nom de la liste :	CO-Liste unique-Collège B
Nombre de sièges obtenus :	5 titulaires
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	FOURNIER Marie (titulaire) BONNIN Mickaël (titulaire) JEAN-SORO Liliane (titulaire) DECOENE Valentin (titulaire) ROBERT Elodie (titulaire)

## SCRUTIN N° 3 – CONSEIL DE L'OSUNA – COLLEGE BIATSS

Nombre de sièges à pourvoir : 4 titulaires

Nom de la liste :	CO-Liste 2-Collège BIATSS
Nombre de sièges obtenus :	1 titulaire
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	DAVID Karine (titulaire)

Nom de la liste :	CO-Liste 1-Collège BIATSS
Nombre de sièges obtenus :	2 titulaires
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	HUGUET Sophie (titulaire) ROSA Philippe (titulaire)

## SCRUTIN N° 4 – CONSEIL DE L'OSUNA – COLLEGE USAGERS

Nombre de sièges à pourvoir : 2 titulaires +2 suppléants

Nom de la liste :	CO-Liste unique-Collège Usagers
Nombre de sièges obtenus :	2 titulaires + 2 suppléants
Les sièges obtenus par la liste sont attribués à :	CHALAND Emma (titulaire) PARMENTIER Arlen (titulaire) MALLET Benjamin (suppléant) MAHOUME Nicolas (suppléant)

### ARTICLE N°3 : PUBLICATION

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie de publication sur le site internet de l'Osuna, et sur les panneaux d'affichage dédiés.

### ARTICLE N°4 : RECOURS CONTRE LES ELECTIONS

La commission de contrôle des opérations électorales instituée dans chaque académie est saisie, au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats, de toutes les contestations présentées par les électeurs, par la Présidente de Nantes Université ou par la Rectrice sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Elle siège auprès du tribunal administratif Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 - 44041 Nantes Cedex.

Elle doit statuer dans un délai de 15 jours.

Tout électeur ainsi que la Présidente de Nantes Université et la Rectrice ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le Tribunal Administratif de Nantes. Ce recours n'est valable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le Tribunal Administratif doit être saisi au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Le Tribunal Administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

### ARTICLE N°5 : PRISE D'EFFET

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités.

### ARTICLE N°6 : EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 21/05/2026

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,  
La responsable de la cellule des affaires institutionnelles,



Extrait publié et transmis à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le :

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

## ELECTIONS au CONSEIL de L'Osuna Procès-verbal de regroupement

Scrutin n°1 Collège A du 19 mai 2026

Composition du bureau de vote de regroupement :

Président : Eric BEUCLER

Assesseurs : Michael HOMBROUCK, David POUSSEROT (absent), Camille SEZE-GOISMIER

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	5
Nombre d'électeurs inscrits :	76
Nombre d'émargements :	28
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	28
Taux de participation :	37%
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	1
Nombre de votes comptés nuls (3) :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	27
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	5,4

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de siège obtenu par liste	Candidats	Nombre de siège(s) obtenu(s) par la liste *
CO-Liste unique-Collège A	Bureau de vote 1 : 12	5	1. Madame Donatienne LEPAROUX	5
	Bureau de vote 2 : 5		2. Monsieur Laurent MOREL	
	Bureau de vote 3 : 2		3. Madame Laurence POIRIER	
	Bureau de vote 4 : 2		4. Monsieur Gabriel TOBIE	
	Bureau de vote 5 : 6		5. Madame Agnès BALTZER	
	Bureau de vote 6 : 0			
	Bureau de vote 7 : 0			
	TOTAL : 27			

\* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 21 mai 2026

Le Président du Bureau de vote,

le 21/05/2026 07:31:27 +02:00



→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

## ELECTIONS au CONSEIL de L'Osuna Procès-verbal de regroupement

Scrutin n°2 Collège B du 19 mai 2026

Composition du bureau de vote de regroupement :

Président : Eric BEUCLER

Assesseurs : Michael HOMBROUCK, David POUSSEROT (absent), Camille SEZE-GOISMIER

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	5
Nombre d'électeurs inscrits :	150
Nombre d'émargements :	58
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	58
Taux de participation :	39%
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	1
Nombre de votes comptés nuls (3) :	1
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	56
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	11,2

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de siège obtenu par liste	Candidats	Nombre de siège(s) obtenu(s) par la liste *
CO-Liste unique-Collège B	Bureau de vote 1 : 18	5	1. Madame Marie FOURNIER	5
	Bureau de vote 2 : 7		2. Monsieur Mickaël BONNIN	
	Bureau de vote 3 : 9		3. Madame Liliane JEAN-SORO	
	Bureau de vote 4 : 9		4. Monsieur Valentin DECOENE	
	Bureau de vote 5 : 4		5. Madame Elodie ROBERT	
	Bureau de vote 6 : 6			
	Bureau de vote 7 : 3			
	TOTAL :56			

\* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 21 mai 2026

Le Président du Bureau de vote,

le 21/05/2026 07:31:43 +02:00



→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

## ELECTIONS au CONSEIL de L'Osuna Procès-verbal de regroupement

Scrutin n°3 BIATSS du 19 mai 2026

Composition du bureau de vote de regroupement :

Président : Eric BEUCLER

Assesseurs : Michael HOMBROUCK, David POUSSEROT (absent), Camille SEZE-GOISMIER

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	4
Nombre d'électeurs inscrits :	185
Nombre d'émargements :	60
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	60
Taux de participation :	32%
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	2
Nombre de votes comptés nuls (3) :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	58
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	14,5

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de siège obtenu par liste	Candidats	Nombre de siège(s) obtenu(s) par la liste *
CO-Liste 2-Collège BIATSS	Bureau de vote 1 : 4 Bureau de vote 2 : 3 Bureau de vote 3 : 18 Bureau de vote 4 : 0 Bureau de vote 5 : 2 Bureau de vote 6 : 0 Bureau de vote 7 : 0 TOTAL : 27	2	1. Madame Karine DAVID	2
CO-Liste 1-Collège BIATSS	Bureau de vote 1 : 14 Bureau de vote 2 : 6 Bureau de vote 3 : 2 Bureau de vote 4 : 2 Bureau de vote 5 : 2 Bureau de vote 6 : 3 Bureau de vote 7 : 2 TOTAL : 31	2	1. Madame Sophie HUGUET 2. Monsieur Philippe ROSA 3. Madame Camille SEZE-GOISMIER	2

\* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 21/05/2026

Le Président du Bureau de vote,

le 21/05/2026 22:09:08 +02:00



→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

## ELECTIONS au CONSEIL de L'Osuna Procès-verbal de regroupement

Scrutin n°4 Usagers du 19 mai 2026

Composition du bureau de vote de regroupement :

Président : Eric BEUCLER

Assesseurs : Michael HOMBROUCK, David POUSSEROT (absent), Camille SEZE-GOISMIER

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	2
Nombre de sièges Suppléants :	2
Nombre d'électeurs inscrits :	120
Nombre d'émargements :	22
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	22
Taux de participation :	18%
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	1
Nombre de votes comptés nuls (3) :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	21
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	10,5

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de siège obtenu par liste	Candidats	Nombre de siège(s) obtenu(s) par la liste *
CO-Liste unique-Collège Usagers	Bureau de vote 1 : 6	2 (+ 2)	1. Madame Emma CHALAND	2 (+2)
	Bureau de vote 2 : 2		2. Arlen PARMENTIER	
	Bureau de vote 3 : 8		3. Monsieur Benjamin MALLET	
	Bureau de vote 4 : 1		4. Monsieur Nicolas MAHOUME	
	Bureau de vote 5 : 2			
	Bureau de vote 6 : 2			
	Bureau de vote 7 : 0			
	TOTAL : 21			

\* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 21/05/2026

Le Président du Bureau de vote,

le 21/05/2026 07:32:22 +02:00

